

# Étude d'opportunité d'aménagement cyclable entre les communes d'Orgerus et Garancières



## Etude de faisabilité cyclable

Client : Conseil Départemental des Yvelines

2026

Le Conseil Départemental des Yvelines a élaboré son Schéma Directeur Cyclable pour l'horizon 2022-2027. TTK a été mandaté pour l'accord-cadre de réalisation d'études de faisabilité cyclables sur les liaisons identifiées.

TTK a mené une étude d'opportunité cyclable le long des RD42 et RD155 afin de connecter les gares d'Orgerus et de Garancière via les centres-bourgs des deux communes en passant par la commune de Béhoust. Le périmètre d'étude se situant au niveau d'axes départementaux, il est primordial de formuler des propositions garantissant le confort et la sécurité de tous les cyclistes.

Les objectifs de l'étude sont :

- Étudier la création d'une liaison cyclable douce le long des RD42 et RD155, sur un linéaire d'environ 7 km, traversant les communes d'Orgerus, Béhoust et Garancières.
- Identifier et proposer plusieurs scénarios d'itinéraires et de types d'aménagements possibles pour cet aménagement cyclable.
- Réaliser une analyse comparative multicritère des différents scénarios (technique, économique, environnementale, foncière, etc.) afin d'évaluer leur opportunité et leur faisabilité.
- Apporter une aide à la décision en mettant en évidence les avantages et les contraintes de chaque scénario.

Cette étude s'est déroulée en deux phases :

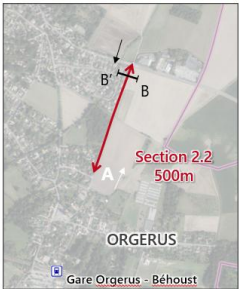
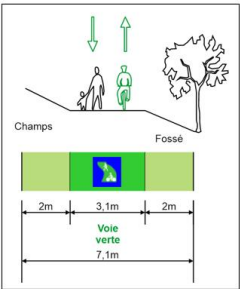
1. Diagnostic de l'existant (avec une visite de terrain)
2. Elaboration des propositions, comparaison et chiffrage

### Voie verte

- Voie verte de 3m de large
- Pose de revêtement
- Accès et dispositifs anti-accès à définir

Aménagement qualitatif pour les cyclistes et les modes doux

Ne dessert pas directement le centre d'Orgerus



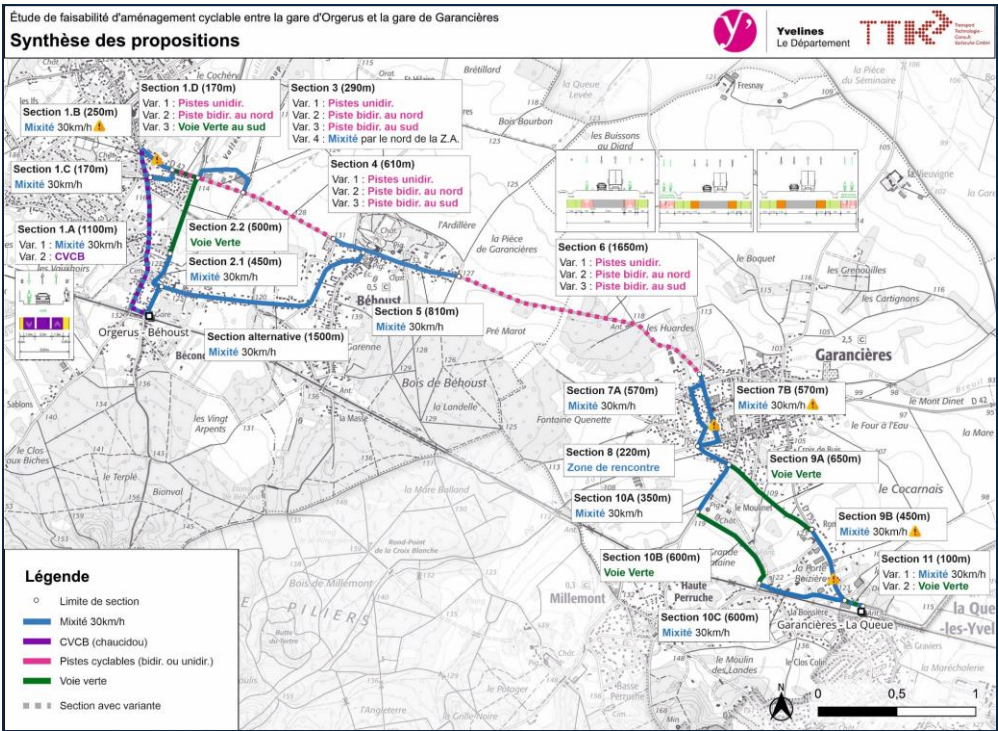
Proposition d'aménagement de voie verte

|                                       | Section 1.A<br>Rue du Moutier  | Section 1.B<br>Rue de la Vallée Jean le Loup (RD42) | Section 1.C<br>All. du Gué et All. de la Porte des Champs | Section 1.D<br>Rue de la Vallée Jean le Loup (RD42) - Suite |
|---------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
|                                       | Variante 1<br>Mixité (30 km/h) | Variante 2<br>CVCB                                  | Proposition<br>Mixité (30 km/h)                           | Variante 1<br>Pistes cyclables unidirectionnelles           |
|                                       | Variante 2<br>CVCB             |                                                     |                                                           | Variante 2<br>Piste cyclable bidirectionnelle Nord          |
|                                       |                                |                                                     |                                                           | Variante 3<br>Voie verte                                    |
| Sécurité des cyclistes                | Bonne                          | Bonne                                               | Très mauvaise                                             | Bonne                                                       |
| Coût financier                        | Très faible                    | Faible                                              | Très faible                                               | Très faible                                                 |
| Difficulté technique de mise en œuvre | Très faible                    | Très faible                                         | Très faible                                               | Très faible                                                 |
| Incitation au report modal            | Modéré                         | Oui                                                 | Modéré                                                    | Modéré                                                      |
| Impact sur la circulation motorisée   | Faible                         | Modéré                                              | Faible                                                    | Faible                                                      |

La zone 3D peut être appliquée dans tous les cas dans la logique d'aménagement de l'ensemble du bourg

Une section 1D courte mais à éviter ; et le franchissement du ru coûteux ; qui incitent à utiliser la section 2

Exemple d'analyse multicritères



Cartographie de synthèse des propositions